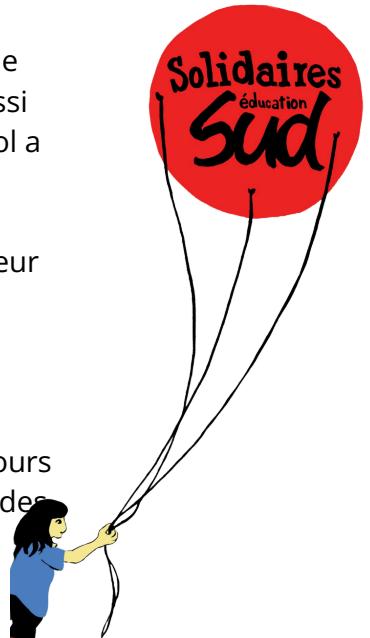


# Le 8 mars, à l'école, au travail et dans la rue, mobilisons-nous contre le patriarcat

## En 2026, plus que jamais : nos corps, nos choix

Aujourd'hui encore la liberté des femmes, des trans et des non-binaires à disposer de leur corps est toujours attaquée par le système patriarcal : difficulté d'accès à l'IVG, incitation à réarmer démographiquement la France, volonté permanente de vouloir légiférer sur les corps des personnes trans. Les chiffres sont toujours aussi inquiétants : en 2025, 164 féminicides ont eu lieu ; un viol ou une tentative de viol a eu lieu toutes les 2 minutes 30, une femme sur deux a déjà subi des violences sexuelles. Être la cible de racisme, validisme, classisme et de LGBTIphobies rend encore plus vulnérables : 85% des personnes trans sont agressées au cours de leur vie, 75% des agressions islamophobes visent des femmes et les femmes handicapées sont encore deux fois plus victimes de violences sexuelles que les autres. N'oublions pas que les enfants sont les premières victimes des violences sexuelles (une fille sur cinq et un garçon sur treize).

En 2026, la progression de l'extrême droite partout dans le monde menace toujours plus les droits des femmes et des minorités de genre. En France, la banalisation des idées fascistes et fémonationalistes rend l'arrivée au pouvoir de l'extrême droite possible à l'Assemblée nationale ou à la présidence mais aussi demain dans nos mairies.



## L'école doit être un espace de lutte contre le sexism

Au cours d'une année scolaire : 9% des filles de CM1-CM2, 15% des collégiennes et 19% des lycéennes sont victimes de comportements déplacés à caractère sexuel, d'intimidations ou offenses à caractère sexuel ou de violences à caractère sexuel selon le dernier rapport de l'Observatoire national des violences faites aux femmes.

Les violences sexistes et sexuelles ne sont pas que l'apanage des autres élèves. Les injonctions vestimentaires permettent à l'institution scolaire de contrôler les corps des filles et de justifier, dans le cadre de la loi de 2004 et de l'interdiction du port de l'abaya, une institutionnalisation des discriminations islamophobes. L'omerta sur les violences sexistes et sexuelles des agents sur les élèves doit également être levée.

L'école ne peut et ne doit pas être le lieu où les élèves apprennent que les victimes ne sont pas crues et que les agresseurs sont protégés. La prévalence de l'ensemble de ces violences en milieu scolaire illustre la place de l'école dans la reproduction du sexism et de la culture du viol. SUD éducation se tient au côté des élèves dans leur combat pour disposer de leur corps et dénoncer les violences sexistes et sexuelles dont elles pourraient être victimes à l'école comme ailleurs.

C'est pour lutter contre ces violences notamment que la mise en place de l'Evars dans l'ensemble des établissements scolaires et à hauteur de 3 séances par an, est plus que jamais urgente. L'Evars est une nécessité pour lutter durablement contre les discriminations et notamment LGBTIphobes et construire une école émancipatrice pour tou·tes les élèves. Il nous faut des moyens pour sa mise en place et des formations pour accompagner les personnels.



# Au travail, comme ailleurs le sexe n'a plus sa place

Dans un ministère pourtant féminisé à 70%, le sexe est encore malheureusement présent. Dans l'Éducation nationale, les femmes gagnent 13,6% de moins que les hommes et ces inégalités salariales ont des effets durables sur les retraites. Ces écarts sont encore plus importants quand il s'agit d'agents racisés, LGBTQIA+ ou précaires. Dans notre ministère, la situation des AESH est l'illustration parfaite de ce phénomène.

Pour SUD éducation la création d'un vrai statut de la fonction publique et une augmentation salariale conséquente pour les AESH sont des urgences.

Le sexe au travail dans nos ministères s'illustre également dans le refus de prendre des mesures concrètes pour le congé hormonal ou encore d'investir des moyens pour répondre correctement aux violences sexistes et sexuelles au travail. La campagne "VSST dans l'Éducation nationale : pas de double peine pour les victimes !" doit dénoncer la victimisation secondaire. En effet, les violences de l'institution sur des victimes lors du traitement de violences sexistes et sexuelles (incrédulité, condescendance, propos sexistes, ou refus de prendre en charge les violences, etc) ont des conséquences graves sur la précarisation des agents et sur la dégradation de leurs conditions de travail ou encore leur santé. Il est inacceptable que les victimes au sein de notre ministère ne soient pas crues, pas protégées, pas respectées dans leurs droits.

L'égalité passe par des moyens et des mesures concrètes pour améliorer la vie des femmes au travail.



**SUD**  
éducation  
**Solidaires**  
Union syndicale

## SUD éducation appelle à participer massivement à toutes les initiatives et mobilisations du 8 mars, journée internationale pour les droits des femmes.



SUD éducation revendique :

- la revalorisation des salaires et des carrières pour les métiers féminisés ;
- l'abrogation des réformes des retraites de 2003 et 2023 qui pénalisent encore davantage les femmes, plus sujettes aux carrières hachées, aux temps partiels et aux bas salaires.
- l'application pleine et entière de la circulaire du 9 mars 2018 relative à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans la fonction publique et notamment le bénéfice systématique de la protection fonctionnelle pour les victimes
- une formation à l'Evars de l'ensemble des personnels et des moyens financiers pour mettre en œuvre les programmes
  - l'introduction dans les programmes dès le plus jeune âge des notions d'homophobie et d'identité de genre, et le renforcement d'une perspective non hétérocentrée et non cisgenre ce ceux-ci ;
  - l'accès effectif à l'avortement pour tou·tes sur l'ensemble du territoire ;
  - la mise en œuvre d'un congé hormonal sous la forme d'ASA ;
  - la mise en place de mesures adéquates pour lever l'omerta contre les violences sexistes et sexuelles sur les élèves dont la suspension systématique de tout agent mis en cause.